



Union des Comores

Projet d'Appui au développement des collectivités décentralisées en Union des Comores

Document de projet

Le processus de décentralisation en Union des Comores, engagé par l'adoption de la constitution de 2001, n'est toujours pas achevé. La révision de cette constitution, adoptée par référendum le 17 mai 2009, offre aujourd'hui une opportunité pour parachever l'édifice ambitieux qui vise à rapprocher l'administration aux administrés et à ancrer le développement au plus près du terrain, dans l'espace communal. Bien qu'une loi cadre relative à la décentralisation existe depuis janvier 2004 et n'a jamais été promulguée, on note toutefois une volonté des autorités comoriennes d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de ce chantier. Celle-ci s'est exprimée notamment à travers la signature d'une Convention avec l'Union européenne, en février 2006, pour accompagner un Programme de Coopération décentralisée (PCD) qui comprend une composante d'appui à la Décentralisation politique. C'est ce Programme que le projet vient renforcer les initiatives déjà entreprises dans le cadre de sa mise en œuvre. Ainsi, les actions qui bénéficieraient du financement du DGTTF 2010, bâtiraient non seulement sur les acquis du PCD, mais permettraient également de développer des synergies entre les deux programmes.

Par ailleurs, la volonté des acteurs politiques et sociaux comoriens de mettre en place la décentralisation est aussi une des raisons essentielles d'appuyer les efforts entrepris pour promouvoir un développement local de qualité et une gouvernance locale efficace. Le projet ambitionne de réaliser trois résultats : (i) Une stratégie et un plan d'action de développement des capacités nationales et locales pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies de décentralisation et de développement local, sont élaborés et mis en œuvre ; (ii) Un Plan d'action de renforcement des capacités des exécutifs des îles autonomes est élaboré et mis en œuvre ; (iii) Des mécanismes de financement des institutions décentralisées et du développement local sont mis en place et en œuvre.

I. Page de signature

Pays :

Union des Comores

Effet de l'UNDAF/Indicateur:

D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte

Effet CPD escompté/Indicateur:

Les mécanismes de gouvernance démocratique et l'administration publique sont adaptés au nouveau cadre institutionnel et sont performants

**Produits escomptés/Indicateurs (CPD)
/Cibles annuels:**

Un système de gouvernance locale qui permet aux autorités locales, de mener à bien, un processus de développement local est défini.

Mécanisme de gouvernance locale et de développement local

Partenaire chargé de la mise en œuvre : Ministère de la Fonction Publique, des réformes Administratives et Institutionnelles, de la Décentralisation et des Droits Humains

Autres partenaires :

Associations des Maires

Période du programme : 2008-2012
Durée du projet : du 01/04/2010 au 31/03/2011

Composante du programme : Gouvernance démocratique
Domaine de résultats : Renforcer les institutions publiques réceptives & Soutenir les partenaires nationaux dans la mise en œuvre de pratiques de gouvernance démocratique fondées sur le respect des DH, l'égalité entre hommes et femmes et la lutte contre la corruption.

Titre du projet : Appui au développement des collectivités décentralisées en Union des Comores

Ressources allouées :

Budget total: 385 000USD

- **Donateurs :**
 - DGTTF : 300 000 USD
 - PNUD (TRAC) 35 000 USD
 - Gouvernement 50000 USD (en nature)

*Les taux de change utilisés sont : 1USD = 351 KMF

Approuvé par (Gouvernement) :

Fahmi Said Ibrahim, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde Arabe

Approuvé par (Partenaire de réalisation) :

Djazila Saendou, Ministre de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et Institutionnelles, de la Décentralisation et des Droits de l'Homme

Approuvé par (PNUD) :

Ibrahima Djibo, Directeur Pays du PNUD

1. Contexte d'intervention

Avec une superficie de 2,237 km², l'archipel des Comores est constitué de quatre îles : Ngazidja (Grande Comore), Ndzuwani (Anjouan), Mwali (Mohéli) et Maore (Mayotte), actuellement sous administration française. D'après les statistiques de 2007, les îles de Grande Comore, Anjouan et Mohéli représentent une population de 637.000 habitants. Les Comores font partie des pays les moins développés, avec un Revenu National Brut (RNB) par habitant d'environ 500 dollars, qui continue à diminuer, au vu d'une augmentation de la population plus rapide que la croissance économique. Environ 45% de la population des Comores vit actuellement en dessous du seuil de pauvreté. Les Comores font également partie des « Petits états insulaires en développement » et des « Pays pauvres les plus endettés », avec une dette extérieure totale d'environ 300 million de dollars, représentant 71% du PIB. Ceci se traduit notamment par un indice de développement humain, à peine moyen, de 0.576 en 2007 (Cf. *Rapport Mondial sur le développement humain 2009*), plaçant ainsi les Comores en 139^{ème} rang mondial.

1.1. Contexte politique

Depuis leur accession à l'indépendance le 6 juillet 1975, les Comores n'ont pas connu de véritable période de stabilité politique susceptible de créer les conditions nécessaires pour le développement socio-économique et la mise en place d'un cadre politico-institutionnel viable et répondant aux aspirations de la population. Les crises politiques successives ont connu leur paroxysme avec la sécession de l'île de Ndzuani en 1997, engendrant en plus une crise institutionnelle. Avec l'appui de la communauté internationale, un processus de réconciliation nationale a été amorcé avec la signature des accords de Fomboni de février 2001 qui ont permis l'adoption, par référendum, en décembre de la même année, d'une loi fondamentale instituant un nouvel ensemble comorien dénommé « Union des Comores » au sein duquel chaque île jouit d'une autonomie et dispose d'un exécutif propre.

Bien qu'ayant permis de mettre un terme à la crise de 1997, l'adoption de la Constitution de 2001 n'a pas apporté des solutions durables aux tensions entre les îles, et particulièrement aux conflits des compétences entre les îles et le pouvoir central.

De nouvelles tensions ont surgi à Anjouan, la plus pauvre des trois îles, dès juin 2007, suite aux élections présidentielles dans chacune des trois îles. Le Président Bacar d'Anjouan a refusé de se retirer au préalable (contrairement aux présidents des deux autres îles) et a procédé à organiser des élections lui-même, qui ont été déclarées illégales par les autorités de l'Union, ainsi que par l'Union Africaine (UA). Des négociations menées par l'UA pour résoudre le conflit ont échoué. Lorsque des sanctions ciblées, imposées à M. Bacar et ses associés, n'ont pas donné les résultats attendus, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, par une décision du 20 février 2008, a soutenu la proposition du gouvernement de l'Union de recourir à la force « afin de rétablir l'ordre constitutionnel ». Le 25 mars, des forces armées de l'Union des Comores, appuyées par des troupes soudanaises et tanzaniennes de l'UA, ont débarqué à Anjouan et renversé le régime Bacar. En juin 2008, de nouvelles élections ont été organisées à Anjouan. Déclarées libres et équitables par des observateurs locaux et internationaux, elles ont mis fin à l'ère Bacar et le sécessionnisme de l'île d'Anjouan.

Depuis la fin de la crise en Anjouan, des efforts considérables - y compris l'amorce d'un dialogue inter-comorien pour améliorer l'architecture institutionnelle - ont été faits en vue de jeter les bases d'un processus de réunification du pays et de réconciliation politique. Malgré ces efforts, la situation demeure fragile, car l'Union des Comores a besoin de se rétablir de plusieurs décennies d'instabilité politique et de dix années de crise séparatiste.

Cependant, le processus de décentralisation, engagé par l'adoption de la constitution de 2001, semble irréversible bien qu'il ne soit toujours pas achevé.

Ce nouveau cadre institutionnel généralise le principe de subsidiarité et prévoit quatre niveaux de pouvoir: un niveau fédéral, un niveau insulaire, un niveau régional et un niveau local. Ainsi, les Comores vont devoir passer de gouvernement très centralisée, à une nouvelle forme d'entité fédérée sans possibilité de transition avec ce que cela implique en terme de changement de culture administrative, de reconfiguration des acteurs de gestion, des processus de décision etc. Ceci devra se traduire sur le plan opérationnel par des institutions et des mécanismes de gestion nouveaux notamment au niveau local et régional où il n'existe aucune tradition, même s'il existe d'ores et déjà une pratique de participation au développement local. Cette dynamique de développement locale a projeté certaines communautés, ces dernières années, sur des expériences pilotes de commune reconnus d'une certaine représentativité des localités.

C'est pour permettre à la partie nationale de mieux aborder ce chantier que le PNUD a entrepris une étude d'évaluation de l'expérience communale aux Comores, en 2005 et une autre, portant sur l'élaboration d'un *Document cadre d'orientation stratégique pour la décentralisation* en 2007. Des communes pilotes « poussent » un peu partout dans les différentes régions du pays. La révision de la constitution de 2001, adoptée par référendum le 17 mai 2009, offre aujourd'hui une fenêtre d'opportunité pour parachever l'édifice ambitieux qui vise à rapprocher l'administration des administrés et à ancrer le développement au plus près du terrain, dans l'espace communal. Bien qu'une loi cadre relative à la décentralisation existe depuis 2005 et n'a jamais été promulguée, on note toutefois une volonté des autorités comoriennes d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de ce chantier. Celle-ci s'est exprimé notamment à travers la signature d'une Convention avec l'Union européenne, en février 2006, pour accompagner un Programme de Coopération décentralisée (PCD) qui comprend une composante d'appui à la Décentralisation politique. C'est ce Programme que le projet vient renforcer les initiatives déjà entreprises dans le cadre de sa mise en œuvre. Ainsi, les actions qui bénéficieraient du financement du DGTTF 2010, bâtiraient non seulement sur les acquis du PCD, mais permettraient également de développer des synergies entre les deux programmes.

Par ailleurs, la volonté des acteurs politiques et sociaux comoriens de mettre en place la décentralisation est aussi une des raisons essentielles d'appuyer les efforts entrepris pour promouvoir un développement local de qualité et une gouvernance locale efficace.

Le présent projet est ainsi une réponse à une priorité nationale et s'inscrit parfaitement dans l'action du gouvernement. De même, elle concourt à galvaniser les efforts en cours pour la réussite de la décentralisation aux Comores.

1.2. Situation économique

L'union des Comores vient d'élaborer la version complète de son document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR). Dans ce document, le gouvernement reconnaît qu'un environnement macroéconomique stable est une condition nécessaire à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cet environnement affecte directement la performance des entreprises, le pouvoir d'achat des individus et la capacité de l'État à offrir des services publics essentiels, comme une éducation de base accessible et de qualité et des soins de santé primaire pour tous. Les objectifs macro-économiques du gouvernement dans le cadre du DSCR concernent d'une part, le respect des grands équilibres économiques, en particulier le niveau de dépenses de l'État et du déficit public, la balance des paiements et le niveau général des prix, et d'autre part, la création d'un environnement favorable à une croissance économique forte et durable à travers la promotion du secteur privé, notamment les secteurs porteurs que sont le tourisme, l'agriculture, la pêche et l'élevage. Les politiques économiques qui permettront de créer ces conditions concernent les politiques budgétaires et fiscales, la politique commerciale, la politique monétaire et celles touchant les réformes du cadre légal et institutionnel.

Dans le domaine des finances publiques, en dépit de l'amélioration des recettes intérieures, notamment fiscales (+9,7% par rapport à 2007), l'augmentation des dépenses courantes (+22%) s'est traduite par une dégradation des principaux soldes budgétaires, affichant un déficit du solde budgétaire de base de l'ordre de 3,5% du PIB en 2008 contre 2,9% en 2007.

La situation de la dette publique s'est améliorée sensiblement avec l'apurement des arriérés de la BAD suite à la conférence des bailleurs de fonds organisée à Paris en décembre 2007. Par ailleurs, en décembre 2008, le gouvernement a signé un programme Post-conflit avec le FMI qui s'est traduit par des décaissements de 1,8 milliard KMF (5,5 millions USD), contribuant à la réduction des arriérés intérieurs et consolidant par le fait même la position extérieure de la Banque Centrale. A fin d'année 2008, l'encours de la dette représenterait 68,5% du PIB. La crise énergétique et la restriction de l'accès au crédit bancaire en 2008 ont dominé la situation économique des Comores. Aujourd'hui, les délestages sont devenus moins fréquents mais la situation reste précaire dans le domaine de l'énergie.

Suite à la mise en œuvre jugée satisfaisante du programme d'urgence post-conflit, l'Union des Comores a conclu avec le FMI un programme formel appuyé par une FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) qui a débuté en juillet 2009 et devrait permettre au pays, à terme, d'accéder aux mécanismes internationaux d'allègement de la dette comme l'IPTE (Initiative en faveur des pays pauvres et très endettés) et l'IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale). Cela suppose évidemment une exécution réussie du programme, incluant les réformes structurelles. L'Union des Comores a donc besoin de tout l'accompagnement de ses partenaires au développement pour l'aider à renforcer ses capacités institutionnelles et à promouvoir le dialogue et le consensus national notamment au niveau local, pour assurer le succès du programme, lequel succès aurait un impact vertueux sur les investissements étrangers directs aux Comores.

2. Justification du projet

Le processus de décentralisation aux Comores répond à des préoccupations à la fois politiques, sociales et économiques.

Sur le plan politique, le principe du rapprochement des citoyens des centres de décision affectant leur quotidien, est considéré comme un des principaux acquis de la réconciliation nationale scellée par l'Accord de Fomboni du 17 février 2001. Ce principe a été traduit dans la Constitution du 23 décembre 2001, par l'instauration d'une large autonomie des îles dans la gestion de leurs affaires et réaffirmé par la récente révision constitutionnelle du 17 mai 2009 qui maintient l'instauration des collectivités au niveau des régions (les régions administratives) et des localités (les communes). La décentralisation est donc à ses débuts aux Comores, ce qui requiert la nécessité de partir sur des meilleures bases.

Sur le plan social, la forme décentralisée de la gouvernance, semble à priori correspondre à la réalité d'un pays composé d'îles, à l'intérieur desquelles les individus vivent dans des villages regroupés en régions. Aux Comores, les individus se reconnaissent au niveau d'appartenance territoriale le plus proche (village/région), ce qui laisse déduire que l'instauration de mécanisme intermédiaire de gouvernement est facteur d'implication plus forte des citoyens.

Sur le plan économique, les activités menées depuis plus d'une décennie avec les communautés de base en vue de réduire la pauvreté (infrastructures rurales, mutuelles d'épargne et de crédit, implication de la diaspora, mutuelles de santé, activités génératrices de revenus à caractère individuel ou collectif) n'ont pas donné les impacts escomptés, faute d'une structure locale incarnant une vision locale du développement et assurant la coordination et la cohérence des projets. En outre, pour tirer toute la partie des infrastructures construites (l'infrastructure), il est nécessaire de disposer d'une organisation et des pratiques sociales qui soient orientées vers les

mêmes objectifs de lutte contre la pauvreté (la structure administrative). Les comités de pilotage mis en place sous l'intuition du Fonds d'Appui au Développement Communautaire – FADC (Fonds banque mondiale) devaient jouer ce rôle et ont montré leur limite du fait de l'absence d'une réelle légitimité, du caractère très bénévole de ses membres et de l'absence de moyens et des capacités requises. La mise en place des communes doit pouvoir palier à ce handicap.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de l'Union des Comores, en partenariat avec les exécutifs des îles autonomes entreprend de lancer ce projet.

3. Stratégie d'intervention

Les résultats du présent projet sont en adéquation complète avec les orientations de la Stratégie de croissance et de réduction de la Pauvreté (SCRIP), en Union des Comores, notamment l'axe stratégique III, portant « Renforcer la gouvernance et la cohésion sociale », et plus particulièrement au niveau de l'objectif spécifique 2.3.5 : « Rendre effective et efficace la décentralisation ». En effet, les interventions prévues à ce niveau, sont focalisées sur la « mise en place et l'opérationnalisation des communes et les autres institutions insulaires » ainsi que le « renforcement de la gestion communale ». La stratégie d'intervention du projet d'appui au développement des collectivités décentralisées en Union des Comores, se situe également en droite ligne avec le Plan stratégique 2008 – 2011 du PNUD, qui vise à « renforcer les institutions publiques réceptives » à travers notamment la « Gouvernance aux niveaux national, régional et local ». Elle vise, spécifiquement, à aider les comoriens, notamment les pauvres et les femmes, à disposer d'une administration qui soit proche d'eux, car opérant à la base.

Bien que modulaires dans leur conceptualisation, les composantes du projet d'appui au développement des collectivités décentralisées en Union des Comores, ne sont pas censées être des compartiments autonomes et hermétiques. Ils sont plutôt envisagés comme un tout, concourant à atteindre l'objectif global de ce projet qui est de contribuer à la réalisation des OMD aux Comores, par l'appui aux initiatives de développement local et la promotion de services publics de proximité fournis dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

4. Objectifs et résultats attendus

L'objectif global de ce projet, est de contribuer à la réalisation des OMD aux Comores, par l'appui aux initiatives de développement local et la promotion de services publics de Proximité, fournis dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

Le projet permet de façon spécifique à accompagner le pays dans la conception et la mise en œuvre des cadres politiques, légaux, réglementaires et administratifs pour la décentralisation et le développement local en Union des Comores. En effet, une bonne gouvernance locale permettra d'atteindre plus d'impact avec les ressources mobilisées. Elle offrirait dans le même temps, des perspectives de mobilisation de ressources supplémentaires.

Le projet prévoit la réalisation des trois résultats ci-après : (i) Une stratégie et un plan d'action de développement des capacités nationales et locales pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies de décentralisation et de développement local, sont élaborés et mis en œuvre ; (ii) Un Plan d'action de renforcement des capacités des exécutifs des îles autonomes est élaboré et mis en œuvre ; (iii) Des mécanismes de financement des institutions décentralisées et du développement local, sont élaborés et mis en œuvre.

5. Arrangement de gestion

Le projet sera réalisé selon la modalité d'exécution nationale (NEX). Le projet sera exécuté par le Ministère des Relations Extérieures, de la Coopération et de la Francophonie, en charge des

Comoriens vivant à l'étranger. Sa mise en oeuvre technique sera assurée par le Ministère de la Fonction Publique, des réformes Administratives et Institutionnelles, de la Décentralisation et des Droits Humains, selon les procédures du PNUD relatives à l'exécution nationale des projets. Le Ministère de la Fonction Publique, des réformes Administratives et Institutionnelles, de la Décentralisation et des Droits Humains et la Direction Nationale de la Décentralisation dont le processus de mise en place est en cours, demeureront imputables envers le PNUD pour la production des produits convenus ainsi que pour la gestion financière, incluant la rentabilité (coûts-efficacité) des activités du projet. Le PNUD apportera un soutien technique et administratif général et fera le suivi de la mise en oeuvre du projet en conformité avec les règles et procédures du PNUD.

Le projet sera supervisé par un comité national de pilotage qui aura été constitué dès la tenue du comité locale d'examen du projet (CLEP), pour superviser le projet et veiller à son bon déroulement. Ses membres devront être composés par l'agent d'exécution nationale du projet, la partie chargée de la mise en oeuvre technique et les bénéficiaires du projet. Le comité de pilotage se réunira au début, à mi-parcours et à la fin du projet pour suivre l'avancement du projet. Il devra approuver le plan de travail et fournira des conseils et son appui dans la résolution de tout problème rencontré au cours de la mise en oeuvre. Le comité de pilotage est responsable de la réalisation des activités du projet.

Un directeur national sera nommé par le Ministère de la Fonction Publique, des réformes Administratives et Institutionnelles, de la Décentralisation et des Droits Humains pour superviser et coordonner les activités du projet et sera imputable des demandes de décaissement de fonds et de la production des rapports financiers, conformément aux plans de travail et dans le respect des règles et procédures du PNUD. Le bureau de pays du PNUD Comores suivra de près la performance du projet. Le Directeur du projet, qui sera un haut fonctionnaire de l'Etat, n'aura droit à aucune rémunération autre que celle octroyée pour son activité principale.

Le gouvernement prendra à sa charge les locaux et l'équipement de base nécessaire pour la réussite du projet.

L'équipe de gestion qui sera composée d'un Coordonateur national et d'un Assistant Administratif et Financier, réalisera les opérations quotidiennes du projet, facilitera les contacts, convoquera les réunions, aidera à établir les ordres du jour, identifiera les ressources internes et externes, fournira les références et résoudra les questions techniques, administratives et logistiques. Des consultants seront recrutés pour apporter une expertise sur des questions spécifiques de nature à favoriser la mise en oeuvre des activités inscrites dans le Plan de travail du projet.

Les intrants seront mis à la disposition du projet selon la modalité du paiement direct. Le bureau du PNUD versera les fonds alloués de façon ponctuelle et à la demande du directeur du projet. Le directeur du projet demandera au PNUD, au plus tard quatre jours ouvrables avant le déroulement de l'activité, de verser les montants directement aux fournisseurs, aux consultants ou aux autres entités gouvernementales ou non gouvernementales qui réalisent des activités conformément au plan de travail et au budget du projet. Pour les activités dont la réalisation ne permet pas le paiement direct, le directeur du projet demandera au PNUD le décaissement du montant nécessaire en présentant le budget correspondant et le programme d'activités et s'engagera à soumettre toutes les pièces justificatives selon les délais fixés. Le non respect du délai fixé pourra compromettre l'attribution d'une tranche suivante de fonds.

6. Risques associés à la mise en oeuvre du projet

Comme tout projet, celui-ci présente des risques, c'est-à-dire des facteurs qui peuvent empêcher ou nuire à l'atteinte des résultats. Les risques associés au présent projet, le niveau auquel ils

peuvent se manifester et les stratégies envisagées pour atténuer ces risques sont présentés dans le tableau suivant.

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
L'absence d'une volonté politique, forte et constante, des autorités gouvernementales à appuyer véritablement le processus de décentralisation.	Élevé	✓ Des réunions ad hoc avec les autorités sous la conduite du Ministère de la Fonction Publique, des réformes Administratives et Institutionnelles, de la Décentralisation et des Droits Humains, serviront de plate forme pour la recherche des solutions à des éventuels blocages politiques.
L'infléchissement du consensus politique et de la mobilisation des principaux acteurs politiques pour la mise en œuvre de la décentralisation	Elevé	✓ Le projet prévoit l'organisation des rencontres et des dialogues politiques aux fins de maintenir le consensus politique sur la nécessité de lancer la décentralisation.
Les conflits de compétences entre l'Union et les îles, minent la mise en œuvre du projet		✓ Le projet prévoit l'organisation des rencontres et des dialogues politiques aux fins de maintenir le consensus politique sur la nécessité de lancer la décentralisation.
L'Assemblée hésite/émet des réserves à voter des lois fondamentales portant sur la mise en œuvre de la décentralisation	Elevé	✓ Le projet prévoit des réunions de contacts avec les députés et le Bureau de l'Assemblée pour plus de plaidoyer
Les populations locales ont du mal à intégrer les approches modernes de l'administration locale	Moins élevé	✓ Des formations et des campagnes de sensibilisations seront menées à l'endroit des populations locales afin d'atténuer ce risque.
Le retard par rapport au versement des fonds DGTFP pour le lancement du projet.	Moins élevé	✓ La durée de deux ans convenus, peut atténuer cet aspect
Le chevauchement de quelques activités du projet avec le Programme PCD de l'Union européenne sur le même sujet	Moins élevé	✓ Le projet prévoit dès sa conception, des réunions avec la cellule de gestion du PCD, pour d'une part, favoriser la synergie entre les deux interventions mais aussi et surtout éviter des doublons dans la formulation et la réalisation de certaines activités.

7. Suivi et évaluation

L'exécution du projet sera suivie et évaluée par le PNUD Union des Comores sur la base des extraits du plan de suivi et évaluation qui seront préparés par le directeur du projet. Ces extraits doivent inclure un plan de mise en œuvre détaillé, le journal des risques, le journal des problèmes, le rapport à mi-parcours et le rapport final. L'objectif du journal des risques est de fournir une archive d'information sur le risques, leur analyse, les contre-mesures et leur statut. Le Journal des problèmes est utilisé pour saisir et suivre la situation de tous les problèmes du projet. Il est de la responsabilité du directeur de projet de saisir et désigner les problèmes, et de s'assurer que tous les problèmes du projet sont abordés proprement. Un projet de rapport final sur l'état d'avancement de l'ensemble du projet sera établi par le directeur du projet et soumis au PNUD vers la fin de la période d'exécution du programme. Le plan annuel de travail servira d'instrument de programmation, de coordination et de suivi.

Le suivi au niveau local sera effectué par le bureau du PNUD, en étroite collaboration avec le directeur du projet. Le PNUD contrôlera les réalisations du projet, proposera des actions correctives pour résoudre des problèmes éventuels et formulera des recommandations sur la façon d'améliorer la qualité des interventions actuelles et futures.

Au démarrage du projet le directeur du projet présentera un plan de suivi et évaluation détaillés des activités de communication et d'évaluation à mener, par qui et quand.

Produit	But	Contenu	Périodicité
Plan de mise en œuvre	Élaborer un plan d'activités et de ressources pour la durée du projet. Ajuster la stratégie d'intervention établie dans la proposition.	<ul style="list-style-type: none"> Revue des paramètres du projet. Plan de gestion détaillé. Termes de références des différents experts à recruter. Liste des indicateurs qui serviront à la mesure de l'atteinte des résultats. Budget prévisionnel révisé. 	Au démarrage du projet
Journal des risques	Fournir une archive d'information sur les risques, leur analyse, les contre-mesures et leur statut	<ul style="list-style-type: none"> Brève description du risque Type de risque Commentaires (sur impact, probabilité, proximité et contre-mesure(s)) Qui est désigné pour surveiller le risque Qui a signalé le risque Date de la dernière mise à jour État actuel 	Toujours quand un risque se présente
Journal des problèmes	Saisir et suivre la situation de tous les problèmes du projet dès leur apparition.	<ul style="list-style-type: none"> Brève description du problème Type de problème de projet (une demande de changement, un problème général tel qu'une question, une déclaration ou une préoccupation) Qui a signalé le problème Date de la dernière mise à jour État actuel 	Toujours quand un problème se présente
Rapport à mi-parcours	Faire le bilan des activités sur la base du plan de travail annuel.	<ul style="list-style-type: none"> Sommaire des activités. Progrès réalisé Leçons tirées. Rapports financiers. 	Le 30 mars 2011
Rapport annuel	Faire état de la livraison des produits et de l'atteinte des résultats au terme du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Sommaire des activités. Durabilité des effets. Pérennité des acquis. Leçons à tirer du projet. 	Le 30 octobre 2011 pour la 1 ^{ère} année La même date ou date proche pour la deuxième année

8. Contexte juridique

Le présent descriptif constitue l'instrument classique d'intervention visé à l'article premier de l'Accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement de l'Union des Comores et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 27 janvier 1976. L'administration globale du projet sera régie par les procédures et réglementations de la modalité NEX du PNUD. Les politiques et procédures du PNUD établies par le Système des Nations Unies seront appliquées pour le recrutement du personnel technique d'appui administratif qu'exigera l'exécution du programme. La rémunération de ce personnel sera déterminée conformément aux politiques et procédures du PNUD.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements envisagés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du projet, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînés par l'inflation ou toute autre cause indépendante de notre volonté ;
- les révisions ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation (ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des agences d'exécution lorsqu'il est applicable) seront faits et soumis à la signature du PNUD et des autorités centrales.

9. Cadre de résultats du projet d'appui au développement des collectivités décentralisées en Union des Comores

EXPECTED OUTPUTS And baseline, associated indicators sans annual targets	PLANNED ACTIVITIES Liste activity results and associated actions	TIMEFRAME								RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET		
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		Funding Source	Budget Description	Amount
Objectif globale : contribuer à la réalisation des OMD aux Comores, par l'appui aux initiatives de développement local et la promotion de services publics de Proximité, fournis dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation													
Objectif spécifique : accompagner le pays dans la conception et la mise en œuvre des cadres politiques, légaux, réglementaires et administratifs pour la décentralisation et le développement local en Union des Comores.													
1 - Une stratégie et un plan d'action de développement des capacités nationales et locales pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies de décentralisation et de développement local, sont élaborés et mis en œuvre	1.1. Procéder à une auto-évaluation des besoins des capacités à renforcer pour la conception et la mise en œuvre de la décentralisation									Ministère de la décentralisation	DGTF	71305 consultant national(2)	5 000
											DGTF	71610 Déplacement interile(2 consultants)	517
											DGTF	71620 DSA LOCAL	1 029
												6 546	
											DGTF	71610 Déplacements interiles (5 anj)	736
											DGTF	71610 Déplacements interiles (5 moh)	557
											DGTF	71620 DSA participants(20)	536
											DGTF	71625 déplacements locaux	1 800
											DGTF	73105 location salle	429
											DGTF	74210 Reproduction documents	800
											DGTF	72505 Fournitures	300
											DGTF	74525 Miscellanous (banderoles, eau minérale, etc..)	257
											DGTF	71700 atelier	1 000
											DGTF	71205 consultant international	6 414
													7 500
		1.2. Organiser un atelier national de validation de la synthèse des besoins en développement des capacités institutionnelles, systémique et individuelles											
1.3. Elaborer le Plan d'action de renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et													

Individuelles, pour piloter, coordonner et mettre en œuvre le processus de décentralisation											
Total Activité 1.3											
1.4. Elaborer une stratégie de mobilisation de ressources financières et techniques requises pour la mise en œuvre du Plan d'action											
Total Activité 1.4											
1.5. Organiser un atelier national de validation du Plan d'action incluant la stratégie de mobilisation de ressources											
Total Activité 1.5											
1.6. Editer et vulgariser le plan d'action											
Ministère de la décentralisation											
DGTF	71605 voyage international	5 000									
	71615 DSA international	5 000									
DGTF	71305 consultant national(2)	2 500									
DGTF	71610 Déplacement interile(2 consultants)	517									
DGTF	71620 DSA Consultants	429									
Ministère de la décentralisation											
DGTF	71305 consultant national	2 500									
DGTF	71610 Déplacement interile	259									
DGTF	71620 DSA Consultant	429									
Ministère de la décentralisation											
DGTF	71610 Déplacements interiles (5 anj)	736									
DGTF	71610 Déplacements interiles (5 moh)	557									
DGTF	71620 DSA participants(10)	1 714									
DGTF	71625 déplacements locaux	343									
DGTF	71700 Atelier	1 886									
DGTF	73105 location salle	143									
DGTF	74210 Reproduction documents	686									
DGTF	72505 Fouritures	257									
DGTF	74525 Miscellaneous (banderole, etc.)	116									
Ministère de la décentralisation											
DGTF	74205 Reproduction audiovisuelle	4 000									
DGTF	74210 Reproduction documents	5 000									
Total											
6 437											

Total Activité 1.6										9 000		
1.7. Appuyer l'organisation d'une consultation des partenaires potentiels pour le financement du Plan d'action												
Total Activité 1.7										5 380		
1.8. Faciliter le partage d'expériences de stratégies de renforcement des capacités en matière de décentralisation d'autres pays, ayant menés à bien ce processus												
Total Activité 1.7										10 000		
Total produit 1										67 911		
2.1. Elaborer un bilan de situation des activités de renforcement des capacités des administrations insulaires												
Total 2.1										1 000		
2.2. Elaborer un guide méthodologique (Toolkit) sur l'ensemble du processus à l'intention des personnes ressources												
Total 2.1										7 374		
2. Un Plan d'action de renforcement des capacités des exécutifs des îles autonomes est élaboré et												
Ministère de la décentralisation										DGTF	71305 consultant national(2)	5 000
										DGTF	71610 Déplacements interîle (2 consultants)	517
Ministère de la décentralisation										DGTF	71620 DSA local	857
										DGTF	71700 atelier de restitution	1 000
Ministère de la décentralisation										DGTF	71305 consultant national(2)	5 000
										DGTF	71610 Déplacements interîle (2 consultants)	517
Ministère de la décentralisation										DGTF	71610 Déplacements interîle (2 consultants)	517
										DGTF	71305 consultant national(2)	5 000

2.7. Rédiger la stratégie et le plan d'action de renforcement des capacités des administrations insulaires	Ministère de la décentralisation	DGTF	71610 Déplacements interile (consultant)	517	
		DGTF	71620 DSA LOCAL	857	
		DGTF	71205 consultant international	7 500	
		DGTF	71605 voyage international	6 000	
		DGTF	71615 voyage international	6 000	
		DGTF	71305 consultant national	2 500	
		DGTF	71610 Déplacement interile(2 consultants)	259	
		DGTF	71620 DSA Consultants	214	
		Total 2.7		22 473	60 801
		Total Produit 2			
3.1. Réaliser une étude portant sur les opportunités de financement et des ressources fiscales potentielles des institutions décentralisées	Ministère de la décentralisation	DGTF	71205 consultant international	7 500	
		DGTF	71605 voyage international	6 000	
		DGTF	71615 voyage international	6 000	
		DGTF	71305 consultant national	2 500	
		DGTF	71610 Déplacement interile(2 consultants)	259	
Total 3.1		22 473	214		
3.2. Organiser un atelier national de validation de cette étude	Ministère de la décentralisation	DGTF	71610 déplacement interile	1 293	
		DGTF	71620 DSA	1 714	
		DGTF	71625 déplacements locaux	171	
		DGTF	71700 Atelier (un jour)	536	
3. Des mécanismes de financement des institutions décentralisées et du développement local, sont mis en place et en œuvre	Ministère de la décentralisation	DGTF	71610 Déplacements interile (consultant)	517	
		DGTF	71620 DSA LOCAL	857	
		DGTF	71205 consultant international	7 500	
		DGTF	71605 voyage international	6 000	
		DGTF	71615 voyage international	6 000	
		DGTF	71305 consultant national	2 500	
		DGTF	71610 Déplacement interile(2 consultants)	259	
		DGTF	71620 DSA Consultants	214	
		Total 2.6		6 374	60 801
		Total Produit 2			

activités											décentralisation			
												DGTTF	71405 Assistant administratif	34 286
												DGTTF	71405 Chauffeur	9 257
												DGTTF	74110 Audit fees	15 000
												DGTTF	72205 office equipment	1 429
												DGTTF	72220 fournitures	2 684
												DGTTF	72805 matériel informatique	2 842
												4000	72505 supplies	3 000
												4000	72215 véhicule	27 000
												4000	72215 véhicule(carburant)	5 000
												DGTTF	74525 miscellaneous	1 000
Total produit 4														152 240
GRAND TOTAL (Total1+2+3+4)														335 000